

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DE L'ISERE

24 JAN. 2006

SERVICE DU COURRIER

L'an deux mil six, le dix huit janvier, à dix huit heures trente
le **Conseil Municipal** de la commune d'Auberives-en-Royans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard PERAZIO**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2006

Etaient PRESENTS : Ms et Mmes, FROMANT Marie-Hélène, BAZZOLI Gervais,
BELLE Georges, BLETON Pascale, BOURNE Michel, GELAS Stéphane, GONON Sylvie.

Etaient ABSENTS : Ms CHARBONNEL Jean, GAIFFIER Jean-Louis (excusés)

OBJET : Approbation de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123.13 ;

VU la délibération en date du 18 décembre 2001 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté municipal en date du 17 octobre 2005 mettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123.13 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré

- Décide d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un moins, mention en sera insérée dans un journal du département.

- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

